



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 09 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-52**

Date de la convocation 02/10/2020

Date de la publication : 12/10/2020

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale Déléguée, Hind SALHI, Albert LASBATS, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Yves CARRIÉ, Conseiller Municipal Délégué, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Émilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Janique RENAULT, Conseillère Municipale.

**POUVOIRS** : Yves CARRIÉ (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Émilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean CORNET (pouvoir à André BOYRIE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Signature d'une convention avec le Département des Hautes-Pyrénées  
relative aux travaux d'aménagement et de sécurisation de la route  
départementale n°608**

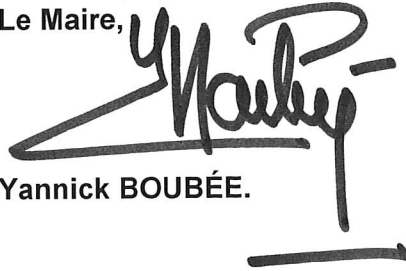
Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue des Pyrénées (route départementale 608) vont être engagés par la Commune. Ces travaux seront intégralement pris en charge par la Commune. Dans ce cadre, il convient de signer avec le Département des Hautes-Pyrénées une convention définissant les obligations respectives des deux collectivités en matière d'investissement et d'entretien du secteur aménagé.

Monsieur ALONSO propose au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Département des Hautes-Pyrénées (transmise en annexe).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer avec le Département des Hautes-Pyrénées la convention relative à l'aménagement et la sécurisation de la route départementale 608 (rue des Pyrénées) ainsi que toutes pièces nécessaires.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 12 octobre 2020  
Le Maire,



  
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 09 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-53**

Date de la convocation 02/10/2020

Date de la publication : 12/10/2020

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjoint, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale Déléguée, Hind SALHI, Albert LASBATS, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Yves CARRIÉ, Conseiller Municipal Délégué, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Émilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Sophie RIBUOT-MARION, Janique RENAULT, Conseillère Municipale.

**POUVOIRS** : Yves CARRIÉ (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Émilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean CORNET (pouvoir à André BOYRIE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Budget Centre de Santé : décision modificative n°1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget du Centre de Santé 2020,

L'exécution du budget du Centre de Santé 2020 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

Il est proposé d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>Augmentation des crédits</b>	<b>Diminution des crédits</b>
<b><u>Chapitre 042: Opérations d'ordre de transfert entre sections</u></b>		-10 000.00 €
-		
<b><u>Chapitre 011 : Charges à caractère général</u></b>	17 000.00 €	

<b>Chapitre 65 :Autres charges de gestion courantes</b>	10.00 €	
<b>Chapitre 012: Charges de personnel et frais assimilés</b>	130 000.00 €	
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
<b>Chapitre 70: Produits des services</b>	127 687.00 €	
<b>Chapitre 042: Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	9 323.00 €	

**Section d'investissement**

<b>Dépenses d'investissement</b>	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
- <b>Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	9 323.00 €	
<b>Chapitre 23 : Immobilisations en cours</b>		-9 323.00 €

<b>Recettes d'investissement</b>	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
- <b>Chapitre 040: Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		-10 000.00 €
<b>Chapitre 10 :Dotations, Fonds divers et réserves</b>	10 000.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessus.

P.C.C.  
 Aureilhan, le 12 octobre 2020  
**Le Maire,**



*Yannick Boubée*  
**Yannick BOUBÉE.**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 09 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-54**

Date de la convocation 02/10/2020

Date de la publication : 12/10/2020

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale Déléguée, Hind SALHI, Albert LASBATS, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Yves CARRIÉ, Conseiller Municipal Délégué, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Émilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Janique RENAULT, Conseillère Municipale.

**POUVOIRS** : Yves CARRIÉ (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sophie RIBUOT-MARION (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Émilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean CORNET (pouvoir à André BOYRIE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Ressources Humaines : création de postes**

Monsieur Philippe ZANCHETTA, Maire-Adjoint, informe que dans le cadre des évolutions du service de police municipale et des recrutements en cours, il est nécessaire de créer deux postes de brigadier-chef principal à temps complet.

Monsieur ZANCHETTA précise que l'activité du Centre de Santé et les perspectives de recrutement de médecins nécessitent la création d'un poste de médecin à temps non complet avec une quotité horaire de 15/35èmes.

Monsieur ZANCHETTA propose de créer l'ensemble de ces postes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants :**

- deux postes de brigadier-chef principal à temps complet ;
- un poste de médecin à 15/35èmes

P.C.C.  
Aureilhan, le 12 octobre 2020  
**Le Maire,**



*Yannick Boubée*  
**Yannick BOUBÉE.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 09 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-55**

Date de la convocation 02/10/2020

Date de la publication : 12/10/2020

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale Déléguée, Hind SALHI, Albert LASBATS, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Yves CARRIÉ, Conseiller Municipal Délégué, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Émilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Janique RENAULT, Conseillère Municipale.

**POUVOIRS** : Yves CARRIÉ (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sophie RIBUOT-MARION (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Émilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean CORNET (pouvoir à André BOYRIE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Syndicat Départemental d'Énergie : programme d'éclairage public 2020**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que la Commune a été retenue pour l'année 2020 sur le programme « Eclairage public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées pour les travaux de remplacement de deux candélabres et d'un projecteur aux abords du Centre de santé. Le montant de la dépense est évalué à 11 000 € et le financement prévisionnel est le suivant :

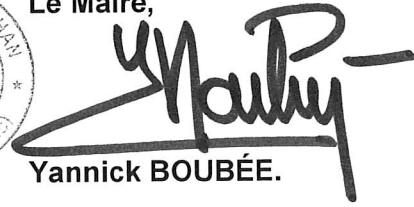

Restitution du produit de la vente des CEE	11 000,00 €
Total	11 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

P.C.C.  
Aureilhan, le 12 octobre 2020  
Le Maire,



  
Yannick BOUBÉE.  




**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 09 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-56**

Date de la convocation 02/10/2020

Date de la publication : 12/10/2020

**PRESENTS :** Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale Déléguée, Hind SALHI, Albert LASBATS, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Yves CARRIÉ, Conseiller Municipal Délégué, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Émilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS :** Janique RENAULT, Conseillère Municipale.

**POUVOIRS :** Yves CARRIÉ (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sophie RIBUOT-MARION (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Émilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean CORNET (pouvoir à André BOYRIE).

**Secrétaire de séance :** Isabelle CHEDEVILLE

**Attributions de subventions aux associations**

Madame MECA, Maire-Adjointe, expose au Conseil Municipal que des demandes de subvention de plusieurs associations ont été reçues en Mairie. Ces demandes concernent des associations qui n'ont pas encore obtenu de subvention au titre de l'année 2020. Madame MECA propose, au vu des dossiers de demande de subvention reçus, d'attribuer des subventions comme suit

	<b>Attribution 2020</b>
A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement)	1 650,00 €
Association Alaric Loisirs	1 200,00 €
Comité d'Œuvres Sociales du personnel de la Ville d'Aureilhan	7 800,00 €
Société Chorale et Cavalcade	2 000,00 €
Société de Chasse d'Aureilhan	750,00 €
Ecole des Métiers	450,00 €
Action Catholique des Enfants	100,00 €

Collectif des parents d'élèves des écoles des Cèdres	200,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>14 150,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions municipales comme précisé dans le tableau ci-dessus.**



P.C.C.  
Aureilhan, le 12 octobre 2020  
**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 09 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-57**

Date de la convocation 02/10/2020

Date de la publication : 12/10/2020

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale Déléguée, Hind SALHI, Albert LASBATS, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Yves CARRIÉ, Conseiller Municipal Délégué, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Émilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Janique RENAULT, Conseillère Municipale.

**POUVOIRS** : Yves CARRIÉ (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sophie RIBUOT-MARION (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Émilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean CORNET (pouvoir à André BOYRIE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Budget communal : décision modificative n°1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget Communal 2020,

L'exécution du budget de la Commune 2020 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

Il est proposé d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessous :

**Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Augmentation des crédits</b>	<b>Diminution des crédits</b>
<u>65:Autres charges de gestion courantes</u>		
- <u>65888: Autres</u>		15 150.00 €
- <u>6574 Subvention de fonctionnement aux associations</u>	15 150.00 €	

**Section d'investissement**

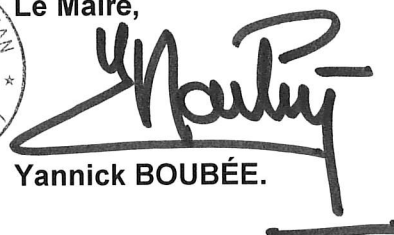
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Augmentation des crédits</b>	<b>Diminution des crédits</b>
<u>Chapitre 16</u>	10 000.00 €	
<u>Opération 102</u>	30 000.00 €	
<u>Opération 104</u>		206 900.00 €
<u>Opération 105</u>	10 000.00 €	
- <u>Opération 106</u>	115 000.00 €	

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Augmentation des crédits</b>	<b>Diminution des crédits</b>
<u>458201 Opération pour compte de tiers</u>		41 900.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessus.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 12 octobre 2020  
**Le Maire,**



  
**Yannick BOUBÉE.**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 09 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-58**

Date de la convocation 02/10/2020

Date de la publication : 12/10/2020

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale Déléguée, Hind SALHI, Albert LASBATS, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Yves CARRIÉ, Conseiller Municipal Délégué, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Émilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Janique RENAULT, Conseillère Municipale.

**POUVOIRS** : Yves CARRIÉ (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sophie RIBUOT-MARION (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Émilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean CORNET (pouvoir à André BOYRIE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Signature d'une convention d'adhésion au service retraite du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées**

Monsieur ZANCHETTA, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 8 mars 2016, la Commune a décidé d'adhérer au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées en complément de la prestation de base de la CNRACL.

La convention initiale signée avec le Centre de Gestion était valable pour une période de deux ans du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 et a été prorogée par la signature d'un avenant (autorisé par délibération en date du 17 décembre 2019).

Monsieur ZANCHETTA précise que le Centre de Gestion a renouvelé son partenariat avec la Caisse des Dépôts et propose de signer une nouvelle convention avec la Commune pour la période 2020-2022.

Monsieur ZANCHETTA mentionne l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information et d'accompagnement du Centre de Gestion à l'égard de la Commune et l'exécution des missions de réalisation prévues par les conventions de partenariat entre le CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations, mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFF.

Monsieur ZANCHETTA propose au Conseil Municipal d'adhérer à la convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées (convention transmise en annexe).

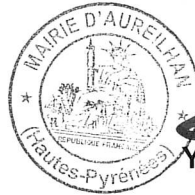
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au service retraite mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées,
- D'habiliter Monsieur le Maire, ou en son absence le premier Maire-Adjoint, à signer la convention d'adhésion au service retraite ainsi que toutes pièces nécessaires.

P.C.C.

Aureilhan, le 12 octobre 2020

Le Maire,



  
Yannick BOUBÉE.



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 09 octobre 2020**

### **Délibération n° 2020-59**

Date de la convocation 02/10/2020

Date de la publication : 12/10/2020

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale Déléguée, Hind SALHI, Albert LASBATS, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Yves CARRIÉ, Conseiller Municipal Délégué, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Émilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Janique RENAULT, Conseillère Municipale.

**POUVOIRS** : Yves CARRIÉ (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sophie RIBUOT-MARION (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Émilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean CORNET (pouvoir à André BOYRIE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

### **Acquisition de la parcelle cadastrée AK n°117 pour l'élargissement de l'avenue de la Chartreuse**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2020-51 en date du 25 juin 2020, il avait été décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée section AK numéro 117, à l'euro symbolique par acte administratif, après signature d'une convention de travaux.

Il précise que cette délibération doit être rapportée car la vente n'a pu aboutir et qu'il convient de délibérer avec l'identité des futurs acquéreurs afin de sécuriser l'ensemble de l'opération.

En effet, Monsieur ALONSO rappelle qu'afin de poursuivre l'élargissement de l'avenue de la Chartreuse, il convient d'acquérir un bout de parcelle d'une superficie approximative de 39 m<sup>2</sup>, détachée de la parcelle cadastrale section AK numéro 117 (suivant le plan dressé par Monsieur Jean-Marc DEPOND, géomètre), auprès de l'indivision CHIANTA.

En contrepartie d'une cession à l'euro symbolique, mentionnée dans le titre de propriété du propriétaire actuel, la Commune prend en charge les frais de démolition de l'ancienne clôture, l'édification de la nouvelle clôture et les éventuels déplacements

de compteurs et réseaux. Les frais afférents à cette transaction (géomètre) sont à la charge de la Collectivité.

Monsieur ALONSO précise que l'ensemble de ces travaux seront formalisés dans une convention tripartite signée par Monsieur le Maire, représentant de la Commune, Monsieur CHIANTA, actuel propriétaire représentant l'indivision, Monsieur Albert André LAFON-PLACETTE et Madame Corinne Françoise BENES, futurs acquéreurs de la parcelle, objet de l'alignement.

Monsieur ALONSO rappelle qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire à consulter France Domaines, pour les acquisitions d'un montant inférieur à 180 000 euros.

Monsieur ALONSO propose au Conseil Municipal de concrétiser cette acquisition par la rédaction en la forme administrative de l'acte d'achat, ce qui permet, dans le cadre de transaction ne comportant pas de difficulté juridique particulière, d'économiser les frais d'un acte notarié. Monsieur le Maire a qualité pour recevoir et authentifier l'acte, tel un notaire. Cependant, la Commune étant également partie à l'acte en tant qu'acquéreur, elle doit être représentée par un Maire-Adjoint. Le Conseil Municipal est invité à désigner ce dernier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- de rapporter la délibération n° 2020-51 ;
- d'autoriser la signature de la convention de travaux tripartite ;
- d'autoriser l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AK numéro 117, d'une contenance approximative de 39 m<sup>2</sup>, appartenant à l'indivision CHIANTA, en cours d'acquisition par Monsieur LAFON-PLACETTE et Madame BENES, à l'euro symbolique, les frais de bornage restant à la charge de la Commune ;
- de désigner Monsieur ALONSO, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, pour représenter la Commune dans l'acte en la forme administrative ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à authentifier l'acte administratif ainsi que toutes pièces nécessaires et à réaliser les procédures de publicité foncière.

P.C.C.  
Aureilhan, le 12 octobre 2020  
Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 09 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-60**

Date de la convocation 02/10/2020

Date de la publication : 12/10/2020

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjointes, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale Déléguée, Hind SALHI, Albert LASBATS, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Yves CARRIÉ, Conseiller Municipal Délégué, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Émilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Janique RENAULT, Conseillère Municipale.

**POUVOIRS** : Yves CARRIÉ (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sophie RIBUOT-MARION (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Émilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean CORNET (pouvoir à André BOYRIE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée  
AB n°1297**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose que le domaine public est l'ensemble des biens affectés à une utilité publique (biens inaliénables et imprescriptibles). Cette utilité publique peut résulter d'une affectation à l'usage direct du public (routes, jardins publics ...) ou à un service public (mairie...).

Selon les dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le classement des voies dans le domaine public est prononcé par le Conseil Municipal. La délibération relative à ce classement est dispensée d'enquête publique « sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ».

En l'espèce, la parcelle cadastrée section AB numéro 1297 est constitutive d'une partie de l'emprise du chemin d'accès à la station d'épuration de la Commune. Cette parcelle est actuellement dans le domaine privé de la Commune suite à une procédure d'abandon de parcelle avec Monsieur Arnaud VERIN. Son classement dans le domaine public ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette parcelle. Il appartient au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L 141-3 ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée section AB numéro 1297 dans le domaine privé communal ;  
Considérant que cette parcelle correspondant à l'emprise d'une partie du chemin d'accès à la station d'épuration de la Commune est affectée à l'usage direct du public ;  
Considérant que son classement dans le domaine public ne portera pas atteinte aux fonctions de circulation et de desserte de ladite parcelle ;  
Considérant que le classement de cette parcelle ne nécessite pas d'enquête publique préalable ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'accepter de classer dans le domaine public communal la parcelle cadastrée section AB numéro 1297 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer tout acte afférent à ce classement dans le domaine public communal.**

P.C.C.

Aureilhan, le 12 octobre 2020

**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 09 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-61**

Date de la convocation 02/10/2020  
Date de la publication : 12/10/2020

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale Déléguée, Hind SALHI, Albert LASBATS, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Yves CARRIÉ, Conseiller Municipal Délégué, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Émilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Janique RENAULT, Conseillère Municipale.

**POUVOIRS** : Yves CARRIÉ (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sophie RIBUOT-MARION (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Émilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean CORNET (pouvoir à André BOYRIE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Attribution des marchés de travaux de réhabilitation du restaurant scolaire**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'un marché en procédure adaptée a été lancé pour les travaux de réhabilitation du restaurant scolaire. Ce marché comportait six lots et vingt et une offres ont été reçues.

Suite à la réception des plis, à l'analyse des offres et à la réunion de la commission des marchés en date du 14 septembre 2020, Monsieur ZYTYNSKI propose au Conseil Municipal de retenir l'offre des entreprises suivantes :

Lot N°	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant de l'offre €(HT)
1	Démolition-Plâtrerie- Peinture-Faïence	LATU	16 930,40
2	Sols Souples	LATU	9 006,50
3	Menuiseries	LABASTERE PYRENEES	26 358,00
4	Electricité	SPIE Industrie et tertiaire	5 373,07

5	Cuisine-Chambre Froide	CIMA	54 924,64
6	Chauffage-Ventilation- Rafrachissement- Plomberie	INTER ENERGIES	135 324,05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir les offres des entreprises comme indiqué ci-avant :
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer les marchés correspondants et toutes pièces nécessaires.

P.C.C.  
Aureilhan, le 12 octobre 2020  
Le Maire,



Yannick BOUBÉE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 09 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-62**

Date de la convocation 02/10/2020

Date de la publication : 12/10/2020

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale Déléguée, Hind SALHI, Albert LASBATS, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Yves CARRIÉ, Conseiller Municipal Délégué, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Émilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Janique RENAULT, Conseillère Municipale.

**POUVOIRS** : Yves CARRIÉ (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sophie RIBUOT-MARION (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Émilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean CORNET (pouvoir à André BOYRIE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Voirie communale : approbation du tableau de classement des voies**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la voirie communale comprend :

- Les voies communales qui font parties du domaine public ; elles sont inaliénables et imprescriptibles
- Les chemins ruraux qui appartiennent au domaine privé de la Commune ; ils sont aliénables et prescriptibles.

Monsieur Le Maire rappelle que les dépenses d'entretien des voies communales sont comprises au nombre des dépenses obligatoires de la Collectivité, à l'inverse des dépenses relatives aux chemins ruraux qui sont généralement considérées comme facultatives sous réserve de la prévention des atteintes à la sécurité publique.

Les voies communales sont essentiellement destinées à la circulation générale, par opposition aux chemins ruraux qui servent principalement à la desserte des exploitations.

Le Code de la Voirie Routière n'impose pas aux Communes de réaliser un tableau de classement des voies.

Cependant, la tenue d'un tableau s'avère nécessaire pour plusieurs raisons :

- La voirie communale occupe une place prépondérante dans le patrimoine et le budget des Collectivités ;
- Certaines dotations de l'Etat font intervenir la longueur de voirie classée dans le domaine public communal ;
- En cas de contentieux relatifs à la propriété de ces voies, le Maire et le Juge Administratif peuvent d'appuyer sur ce tableau.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le tableau présenté qui fixe la longueur des voies communales à 41 101,80 mètres dont :

- Voies communales à caractères de chemins : 5 719,60 mètres ;
- Voies communales à caractères de rues : 34 648,50 mètres ;
- Voies communales à caractères de places : 733,70 mètres.

Monsieur Le Maire explique qu'il est opportun de prévoir dans cette délibération l'intégration dans le domaine public communal de parcelles actuellement dans le domaine privé communal, affectées à l'usage direct du public et dont leur classement ne portera pas atteinte à leur fonction de circulation et de desserte, et ne nécessite pas d'enquête publique.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- Section AL numéros 351, 353 et 354 (parking rue Emile Salles) ;
- Section AI numéros 224 et 456 (parking Blanche Odin) ;
- Section AK numéros 252 et 554 (parking communal devant la résidence Les Jardins de la Tuilerie).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'accepter de classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées section AL numéros 351, 353, 354, section AI numéros 224 et 456, section AK numéros 252 et 554 ;**
- **d'approuver le tableau de classement de la voirie communale tel qu'il est annexé à la présente délibération avec une longueur de voies communales de 41 101,80 mètres ; ;**
- **de mettre à jour régulièrement le tableau lors de transfert dans le domaine public communal de voies ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à procéder aux démarches et formalités nécessaires à l'approbation du tableau de classement de la voirie communale et au classement dans le domaine public communal des parcelles susvisées.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 12 octobre 2020

**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**

Département des Hautes-Pyrénées  
 Commune d'Aureilhan



**TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMIN**  
 délibération du 09 octobre 2020

<i>Numéro</i>	<i>Appellation</i>	<i>Origine</i>	<i>Extrémité</i>	<i>Longueur (en mètres)</i>	<i>Largeur moyenne (en mètres)</i>	<i>Observations</i>
1	Chemin d'Orleix	Rue Jean-Jacques Rousseau	Lotissement La Clairière	1013,5	4	
2	Chemin de l'Ailhet	Parcelles privées AB 445 - AB 343	Rue du XI Novembre	127,8	3	
3	Chemin de la Côte	Rue Jean-Jacques Rousseau	Rue de l'Eglantine	6,5	4	
4	Chemin des Manches	Chemin du Montagna	Parcelle privée AB 865	197,2	4	
5	Chemin du Montagna	Rue de la Moisson	Avenue Jean Jaurès	868,8	3,8	
6	Chemin du Mouniquet	Rue Jean-Jacques Rousseau	Lotissement La Clairière	857,3	3,8	
7	Chemin du Roy	Rue de l'Industrie	rue du XI Novembre	494,1	4	
8	Chemin de la Carbonne	Rue du XI Novembre	Station d'épuration	791	4	
9	Chemin de Joulanes	Avenue de la Chartreuse / Chemin de Lespiéta	Canal du Moulin	500	4	
10	Chemin du Bois	Avenue du Bois	Chemin rural	300	4	
11	Chemin des Alouettes	Rue du XI Novembre	Rond-point rue de la Moisson	563,4	4	
<b>TOTAL</b>				<b>5719,6</b>		



## TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE PLACE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE

délibération du 09 octobre 2020

<i>Numéro</i>	<i>Appellation</i>	<i>Origine</i>	<i>Extrémité</i>	<i>Longueur (en mètres)</i>	<i>Largeur moyenne (en mètres)</i>	<i>Observations</i>
1	Parking Rue Emile Salles	Rue Emile Salles	Rue Emile Salles	70,3	5	Délibération n° 2020- du 09/10/2020
2	Place Beaugency	Rue Beaugency	Rue Chambord	72	4	
3	Place de l'Eglise	Avenue du Bois	Allée du 1er Bataillon du Régiment de Bigorre	115,5	4	
4	Place du Courlis	Rue du Courlis	Rue du Courlis	117,3	4	
5	Place Florence	Avenue des Castors	Rue Florence	135,5	4	
6	Place François Mitterrand	Rue de la Mairie	Avenue du Bois	54,2		
7	Parking Blanche Odin	Rue Jules Guesde	Avenue Jean Jaurès - RN 21	52	5	Délibération n° 2020- du 09/10/2020
8	Parking Résidence Les Jardins de la Tuilerie	Avenue Jean Jaurès - RN 21	Avenue Jean Jaurès - RN 21	50	4	Délibération n° 2020- du 09/10/2020
9	Square d'Alfaro	Rue Rameau	Rue Rameau	66,9	4	
<b>TOTAL</b>				<b>733,7</b>		



**TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE**  
délibération du 09 octobre 2020

Numéro	Appellation	Origine	Extrémité	Longueur (en mètres)	Largeur Moyenne (en mètres)	Observations
1	Accès Aire d'Accueil des Gens du Voyage	Avenue Jean Jaurès - RN 21	Chemin de Loste	190	4	
2	Allée de l'Adour	Rue du Stade	Rue de l'Industrie	146,4	4	
3	Allée de l'Allian	Avenue des Castors	impasse - AL 39	31	4	
4	Allée de l'Arbizon	Avenue des Castors	impasse - AL 116	38,5	4	
5	Allée de l'Ariel	Avenue des Castors	impasse - AL 305	45,4	4	
6	Allée des Amandiers	Rue du Moulin	Intersection Avenue des Castors / Rue du 1er Mai	101,2	4,5	
7	Allée des Boutons d'Or	Avenue des Castors	impasse - AM 265	47,3	4,5	
8	Allée des Charmes	Allée des Soupirs	Avenue des Castors	114,1	4,5	
9	Allée des Glycines	Allée des Soupirs	Avenue des Castors	108,1	5	
10	Allée des Lilas	Avenue des Castors	Allée du Marboré	74,1	5	
11	Allée des Mimosas	Allée des Soupirs	Avenue des Castors	126,3	5	
12	Allée des Platanes	Rue du Stade	Rue de l'Industrie	142,2	5	
13	Allée des Sauges	Allée des Soupirs	Avenue des Castors	74,3	5	
14	Allée des Soupirs	Intersection Rue du Moulin / Rue de l'Orée (Tarbes)	Venelle du Péguère (Tarbes)	476,7	9,7	
15	Allée des Tamaris	Allée des Soupirs	Avenue des Castors	60,4	5	
16	Allée des Tilleuls	Allée des Soupirs	Avenue des Castors	56,3	5	
17	Allée du 1er Bataillon du Régiment de Bigorre	Avenue du Bois	Rue de la République	181		
18	Allée du Bergons	Allée des Soupirs	Avenue des Castors	117	5	
19	Allée du Lhéris	Allée des Soupirs	Avenue des Castors	108	5	
20	Allée du Monné	Allée des Soupirs	Avenue des Castors	116	5	
21	Allée du Montaigu	Allée des Soupirs	Avenue des Castors	102	5	
22	Allée du Palas	Allée des Soupirs	Avenue des Castors	88	5	
23	Allée du Pibeste	Avenue des Castors	Allée du Marboré	100	5	
24	Allée du Marboré	Place / Rue Florence	Rue Claire	166	5	
25	Avenue de la Chartreuse	Avenue Jean Jaurès - RN 21	Chemin de Joulanes	1 221	9	
26	Avenue des Castors	Rue du 8 Mai	Rue Arthur Rimbaud	1280	9	
27	Avenue des Cèdres	Parcelles privées Promologis (au Sud du groupe scolaire)	Avenue des Sports	252	13	
28	Avenue du Bois	Avenue Jean Jaurès - RN 21	Intersection Chemin du Bois / Chemin de Lespiéta	1 631	4	
29	Avenue Nelson Mandela	Rond-point Rue du XI Novembre / Rue du 8 Mai	Impasse AN 1507	155	14	
30	Avenue du Pic du Midi (partie)	Rue de la Moisson	groupe immobilier Promologis	101	5,5	
31	Cité Roussel	Rue du Huit Mai	Chemin du Roy	563,7	4	
32	Hameau de la Chartreuse	Rue Gambetta	Impasse - AE 714	106,8	4	
33	Impasse de la Comète de Halley	Rue de la Comète de Halley	Impasse - AB 301	52,2	4	
34	Impasse Jacques Prévert	Rue Jacques Prévert	Impasse - AE 477	60	4	
35	Impasse Jean-Jacques Rousseau	Rue Jean-Jacques Rousseau	Impasse - AD 109	116	4	
36	Impasse Lamartine	Rue Jules Guesde	Impasse - AN 469	160	4	
37	Impasse Léon Blum (partie)	Rue Léon Blum	Impasse - AE 568	45,5	4	
38	Impasse Marcel Sembat	Rue Marcel Sembat	Impasse - AI 67	144,3	4	
39	Impasse Marignan	Rue Marignan	Impasse - AK 150	85	4	
41	Lotissement du Hountaniou (Hameau)	Chemin du Roy	Rue Chambord / Rue Pierre Mendès-France	18,5	4	
42	Lotissement du Moulin	Rue du Moulin	Place Florence	670,4	4	
43	Lotissement Gauté	Avenue Jean Jaurès - RN 21	Lotissement La Clairière	88,4	4	
44	Lotissement L'Aurélius	Chemin du Roy	Rue du Clos du Roy	87,4	5	
45	Lotissement La Clairière	Lotissement Gauté	Intersection Chemin du Mouniquet / d'Orléix	404,2	4	
46	Lotissement Mailhes	Avenue du Bois	Impasse - AN 266 / AN 279	70,6	4	
47	Parc du Batan	Rue du Batan	Rue de la Chênaie	389	4	
48	Les Arréous	Avenue des Sports	Avenue des Sports	760	5	
49	Rue Amboise	Chemin du Roy	Rue du XI Novembre	174,3	4	
50	Rue Ampère	Rue du XI Novembre	Avenue Jean Jaurès - RN 21	254	4	
51	Rue Anita	Rue du XI Novembre	Avenue Jean Jaurès - RN 21	263,3	4	
52	Rue Arthur Rimbaud	Rue des Tuileries	Rue du XI Novembre	115,2	4	
53	Rue Beaugency	Rue Amboise	Rue Chambord	171,4	4	
54	Rue Blériot	Rue de la Moisson	Impasse - AN 535	194,2	4	
55	Rue Chambord	Lotissement du Hountaniou	Rue Amboise	281,4	4	
56	Rue des Chevaliers de Malte	Rue Vendémiaire	Rue des Templiers	207,1	4	
57	Rue Claire	Avenue des Castors	Rue du Marboré	169	4	
58	Rue de Gavarnie	Rue des Pyrénées	Rue Gambetta	187,7	4	
59	Rue de Gonnès	Avenue du Bois	Rue de l'Eglantine	257,6	4	
60	Rue de l'Arail	Rue du Munia	Rue du 8 Mai	67,2	7	
61	Rue de l'Ardiden	Rue du Moulin	Avenue des Castors	152,8	4	
62	Rue de l'Aubépine	Avenue Jean Jaurès - RN 21	Rue Jean-Jacques Rousseau	94	4	
63	Rue de l'Eglantine	Avenue du Bois	Chemin rural dit du Bois	2 115,80	4	
64	Rue de l'Eglantine prolongée	Rue de l'Eglantine	Chemin rural dit du Bois	179	3	
65	Rue de l'Industrie	Rue du 8 Mai	Impasse - ancienne carrière	291,7	4	
66	Rue de la Comète de Halley	Rue Jean-François Millet	Chemin du Montagna	316,3	3,9	
67	Rue de la Fraternité	Chemin du Montagna	Chemin du Montagna	287,3	4	
68	Rue de la Liberté	Avenue du Bois	Rue Voltaire	204,4	4	
69	Rue de la Mairie	Avenue Jean Jaurès - RN 21	Place François Mitterrand	54,3	4	
70	Rue de la Moisson	Avenue Jean Jaurès - RN 21	Rue du XI Novembre	1 916,10	4	
71	Rue de la Munia	Rue du Taillade	Rue de l'Arail	154	4	
72	Rue de la Paix	Rue de la République	Rue de la Liberté	161,2	4	
73	Rue de la Prairie	Rue du XI Novembre	Avenue Jean Jaurès - RN 21	197,5	4	
74	Rue de la République	Allée du 1er Bataillon du Régiment de Bigorre FFI	Avenue de la Chartreuse	403,7	4	
75	Rue du Taillade	Rue du 8 Mai	Impasse - AN 1510	115,1	4	

76	Rue des Aulnes	Avenue de la Chartreuse	Impasse - AE 48	64,1	4
77	Rue des Bleuets	Rue Messidor	Impasse - AB 341	79,8	4
78	Rue des Cerisiers	Rue du XI Novembre	Rue Marcel Cerdan / Rue de la Chênaie	564,5	4
79	Rue des Peupliers	Rue des Aulnes	Impasse - AE 54	71,2	4
80	Rue des Templiers	Rue du XI Novembre	Rue de la Moisson	334,9	4
81	Rue du 1er Mai	Avenue des Castors	Rue du Moulin	140,3	4
82	Rue du Batan	Rue du XI Novembre	Avenue Jean Jaurès - RN 21	292,1	4
83	Rue du Clos de l'Ailhet	Chemin de l'Ailhet	Rue du XI Novembre	137,5	4
84	Rue du Clos du Roy	Rue du XI Novembre / Rue des Alouettes	Chemin du Roy	176,2	4
85	Rue du Courlis	Allée des Soupirs	Rue de la Tuilerie	216,7	4
86	Rue du Hautacam	Chemin des Manches	Chemin de Loste	206	5
87	Rue du Lac Bleu	Avenue du Pic du Midi	Impasse - AN 935	101,1	4
88	Rue du Lac d'Isaby	Chemin d'Orleix	Chemin d'Orleix	492,3	4
89	Rue du Levant	Rue Théophile Gauthier	Rue Théophile Gauthier	207,9	4
90	Rue du Moulin	Allée des Soupirs	Rue du XI Novembre	324,4	4
91	Rue du Stade	Rue du 8 Mai	Rue de l'Industrie	137,4	4
92	Rue Floréal	Rue du XI Novembre	Rue de la Moisson	336	4
93	Rue Florence	Place Florence	Rue du XI Novembre	105,9	4
94	Rue Francis Jammes	Rue du XI Novembre	Rue du XI Novembre	230,9	4
95	Rue Frédéric Mistral	Rue Marcel Pagnol	Impasse - AI 67	142,8	4
96	Rue Gambetta	Avenue des Sports	Avenue des Sports	705,8	4
97	Rue Georges Ledormeur	Rue Jean-Jacques Rousseau	Impasse - AD 109	354,9	4
98	Rue Germinal	Rue du XI Novembre	Rue de la Moisson	215	4
99	Rue Jacques Prévert	Avenue des Sports	Rue Joseph Kosma	465,8	4
101	Rue Jean-Baptiste Clément	Rue de la Moisson	Parcelle privée - AN 1380	78,5	4
102	Rue Jean-François Millet	Rue de la Moisson	Chemin des Manches	339,7	5
103	Rue Jean Moulin	Rue du XI Novembre	Rue du XI Novembre	1065	5
104	Rue Joliot Curie	Avenue Jean Jaurès - RN 21	Rue Jules Ferry	141,3	4
105	Rue Jules Ferry	Avenue du Bois	Avenue de la Chartreuse	403,4	4
106	Rue Lamartine	Rue Jules Guesde	Rue Marcel Cerdan	301,1	4
107	Rue du Marcadau	Rue Jean-Jacques Rousseau	Rue Jean-Jacques Rousseau	295,3	4
108	Rue Louise Michel	Rue de la Moisson	Parcelle privée - AN 1239	124	4
109	Rue Marcel Cerdan	Rue du XI Novembre	Avenue Jean Jaurès - RN 21	533,8	4
110	Rue Marcel Cerdan Prolongée	Rue Marcel Cerdan	Rue Marcel Cerdan	150,5	4
111	Rue Marcel Pagnol	Rue Marcel Cerdan Prolongée	Rue Frédéric Mistral	73,4	4
112	Rue Marcel Sembat	Rue du XI Novembre	Rue Jules Guesde	235,6	4
113	Rue Marignan	Avenue Jean Jaurès - RN 21	Avenue des Sports	323,8	4
114	Rue Montesquieu	Rue Voltaire	Intersection avenue du Bois / Rue de Gonnès	208	4
115	Rue Mozart	Rue Jean-Jacques Rousseau	Impasse - AD 41, AD 42 et AD 43	63,5	4
116	Rue Pasteur	Rue Lamartine	Avenue Jean Jaurès - RN 21	110,5	4
117	Rue Pierre Mendès-France	Rue Chambord	Lotissement du Hountaniou (Hameau)	210	4
118	Rue Rameau	Chemin du Roy	Rue Saint Jean	635,4	4
119	Rue Ravel	Rue Rameau	Rue Rameau	224,6	4
120	Rue Renoir	Rue Rameau	Rue Rameau	376,9	4
121	Rue Rodin	Rue Rameau	Rue Rameau	132,2	4
122	Rue Saint Exupéry	Avenue du Bois	Impasse - AD 145	463,1	4
123	Rue Saint Jean	Rue du XI Novembre	Rue de la Moisson	368,2	4
124	Rue Théophile Gautier	Rue de Gonnès	Avenue du Bois	267,8	4
125	Rue Vendémiaire	Rue Saint Jean	Rue des Templiers	114	4
126	Rue Victor Hugo	Avenue Jean Jaurès - RN 21	Avenue du Bois	141	4
127	Rue Voltaire	Avenue de la Chartreuse	Rue de l'Eglantine	618,7	4
128	Rue du Pic du Montaigu	Rue du Viscos (Tarbes)	Avenue de la Mame (Tarbes)	50	4
129	Rue Montferrat	Rue du Munia	Rue Montferrat (Tarbes)	45	4
130	Venelle du Miramont	Rue Montferrat	Impasse - AN 45	19,7	3
131	Contre-allées le long de la RN 21	Avenue Jean Jaurès - RN 21 (entrée lot. Gauté)	Lotissement Miletto	173,1	4
<b>TOTAL</b>				<b>34648,5</b>	



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 09 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-63**

Date de la convocation 02/10/2020

Date de la publication : 12/10/2020

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale Déléguée, Hind SALHI, Albert LASBATS, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Yves CARRIÉ, Conseiller Municipal Délégué, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Emilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Janique RENAULT, Conseillère Municipale.

**POUVOIRS** : Yves CARRIÉ (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sophie RIBUOT-MARION (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Emilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean CORNET (pouvoir à André BOYRIE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Certification de la gestion forestière durable des forêts**

Monsieur LARREGOLA, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) permet de s'engager dans une démarche de gestion forestière durable afin de :

- Valoriser les bois de la Commune lors des ventes
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Monsieur LARREGOLA propose au Conseil Municipal de s'engager dans cette démarche décrite ci-dessous.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **De s'engager dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la Commune d'AUREILHAN possède en Occitanie ;**
- **De s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la Commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières la Commune s'engage à déclarer aux autorités**



compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. De s'engager en tout état de cause à respecter l'article R124-2 du code forestier ;  
Total de surface à déclarer : 41 ha sous aménagement et 1 ha hors aménagement

- Des respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt ;
- D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrive dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles la Commune s'est engagée pourront être modifiées. Une fois informée de ces éventuels changements, la Commune aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son adhésion par courrier adressé à PEFC Occitanie ;
- D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Occitanie et de l'autoriser, à titre confidentiel, à consulter tous les documents, à conserver à minima pendant cinq ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur ;
- De mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Occitanie en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;
- D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique ;
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Occitanie ;
- D'informer PEFC Occitanie dans un délai de six mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la Commune ;
- De désigner le Maire, ou en son absence, le premier Maire-Adjoint pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

P.C.C.  
Aureilhan, le 12 octobre 2020

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 09 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-64**

Date de la convocation 02/10/2020

Date de la publication : 12/10/2020

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale Déléguée, Hind SALHI, Albert LASBATS, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Yves CARRIÉ, Conseiller Municipal Délégué, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Émilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Janique RENAULT, Conseillère Municipale.

**POUVOIRS** : Yves CARRIÉ (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sophie RIBUOT-MARION (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Émilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean CORNET (pouvoir à André BOYRIE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Tarifs du restaurant scolaire**

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que les tarifs relatifs aux différents services périscolaires ont été votés par délibération en date du 25 juin 2020 pour l'année scolaire 2020-2021.

Madame FAVERON expose au Conseil Municipal que l'Etat a mis en place en 2019 une aide financière aux communes afin que les enfants en situation de pauvreté qui y résident puissent manger au restaurant scolaire pour un euro maximum. Elle précise que la Commune est éligible à ce dispositif qui consiste à facturer le repas un euro à la famille et à obtenir une aide financière de deux euros de l'Etat.

Ce dispositif concernait dans un premier temps uniquement les élèves des écoles élémentaires. La Commune d'Aureilhan a donc adopté la tarification à un euros pour la tranche A des élèves aureilhanais des écoles élémentaires dès le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Ce dispositif a été élargi aux élèves des écoles maternelles. Le fonctionnement actuel de ce dernier étant satisfaisant et réactif, la dimension sociale avec l'accès aux services de restauration pour les enfants en situation de pauvreté étant une priorité, Madame FAVERON propose au Conseil Municipal de modifier la tranche A des tarifs des élèves aureilhanais des écoles maternelles pour la fixer à un euro à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

## RESTAURANT SCOLAIRE 2020/2021

### Tarifs du restaurant scolaire

Tranches quotient familial			Aureilhan Maternelle	Extérieur Maternelle	Aureilhan Élémentaire	Extérieur Élémentaire
A		499	1,00 €	2,95 €	1,00 €	2,95 €
B	500	749	3,00 €	3,90 €	3,00 €	3,90 €
C	750	999	3,40 €	4,40 €	3,40 €	4,40 €
D	1000	1199	3,80 €	4,95 €	3,80 €	4,95 €
E	1200	1499	4,20 €	5,50 €	4,20 €	5,50 €
F	1500		4,60 €	5,95 €	4,60 €	5,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020/2021 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 comme précisé ci-avant.

P.C.C.  
Aureilhan, le 12 octobre 2020  
Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 09 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-65**

Date de la convocation 02/10/2020

Date de la publication : 12/10/2020

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale Déléguée, Hind SALHI, Albert LASBATS, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Yves CARRIÉ, Conseiller Municipal Délégué, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Émilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Janique RENAULT, Conseillère Municipale.

**POUVOIRS** : Yves CARRIÉ (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sophie RIBUOT-MARION (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Émilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean CORNET (pouvoir à André BOYRIE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Participation de la Commune d'AUREILHAN au fond de solidarité aux  
Communes sinistrées par la tempête Alex**

Madame CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, expose que suite aux destructions subies par plusieurs Communes des Alpes-Maritimes suite aux crues causées par la tempête Alex, l'Association des Maires des Alpes-Maritimes a souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux communes sinistrées. Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés.

Madame CHEDEVILLE propose au Conseil Municipal de témoigner sa solidarité aux Communes sinistrées en attribuant une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes dans le cadre de la « Solidarité sinistrés tempête Alex ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes dans le cadre de la « Solidarité sinistrés tempête Alex ».**

P.C.C.  
Aureilhan, le 12 octobre 2020

**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**